

**Reconstruction délocalisée du collège Paul Eluard à Port de Bouc
Marché pour une mission d'O.P.C.**

MODALITES DE REGLEMENT

PHASES		ELEMENTS DE MISSION	MODALITES DE REGLEMENT
ETUDES DU PROJET	APD	Recensement et analyse des contraintes calendaires Elaboration du calendrier	1 seul règlement après achèvement total de l'élément de mission
	PRO	Mise à jour du calendrier général par phase et par lot Définition des moyens matériels et humains par lot	1 seul règlement après achèvement total de l'élément de mission
PREPARATION DES TRAVAUX		Organisation et planification (établissement du fichier des intervenants, établissement et approbation du calendrier général et des calendriers détaillés des études d'exécution et de synthèse, approbation du plan d'installation de chantier proposé par les entreprises, etc.).	Sur présentation des documents (approuvés le cas échéant).
		Etablissement et approbation du calendrier détaillé d'exécution des travaux, établissement du calendrier financier	Sur présentation des documents (approuvés le cas échéant).
		Coordination, pilotage, contrôle, collecte et diffusion de l'information Etablissement des rapports mensuels d'analyse des retards éventuels	Acomptes mensuels sur présentation des rapports mensuels d'analyse des retards éventuels
EXECUTION DES TRAVAUX		Organisation et planification, coordination, pilotage, contrôle, collecte et diffusion de l'information Réunions hebdomadaires de chantier Etablissement des rapports mensuels d'analyse des retards éventuels	Acomptes mensuels sur présentation des rapports mensuels d'analyse des retards éventuels
RECEPTION DES TRAVAUX ET LEVEE DES RESERVES		Etablissement et approbation du calendrier des OPR	Sur présentation du document approuvé.
		Organisation, pilotage et coordination des OPR	Sur présentation du PV des OPR établi par le maître d'œuvre.
		Etablissement et approbation du calendrier de levée des réserves	Sur présentation du document approuvé.
		Organisation, pilotage et coordination de la levée des réserves	Sur présentation du PV de levée des réserves établi par le maître d'œuvre et après acceptation par les entreprises des décomptes généraux ou, le cas échéant, sur présentation par l'OPC des avis sur les mémoires de réclamation